

loi. Ils ne veulent pas prendre part à un débat théorique, ni à une réunion amicale.

Le sénateur Guay: C'est vrai.

Le sénateur MacEachen: Ils veulent faire analyser l'impact du projet de loi sur leur bien-être et sur leur collectivité et ils veulent que le Sénat corrige la situation là où c'est possible. Je ne suis pas si sûr qu'il soit impossible d'apporter au projet de loi des changements qui l'amélioreront—loin de là. D'autres Canadiens ne le croient pas non plus.

La déclaration qu'a faite la Conférence canadienne des évêques catholiques le 12 décembre m'a impressionné. L'évêque Valois, qui préside la Commission épiscopale des affaires sociales, a déclaré:

La fin de la participation financière du gouvernement fédéral au programme de l'assurance-chômage, combinée aux nouvelles normes d'admissibilité, aux dispositions de sanctions et aux mesures connexes, se répercutera sérieusement sur la dignité et les vies de centaines de milliers de travailleurs et de leurs familles.

Y a-t-il quelqu'un du côté du gouvernement que cela intéresse de savoir si cette déclaration est vraie ou non?

Le sénateur Guay: Non!

Le sénateur MacEachen: Les honorables sénateurs ne veulent-ils pas savoir si l'adoption du projet de loi C-21 aura de graves répercussions sur la dignité et la vie de centaines de milliers de travailleurs et de leurs familles? Cette résolution nous demande de terminer l'examen du projet de loi C-21 sans chercher à le savoir. Le texte se poursuit ainsi:

Compte tenu du fait que de nombreux groupes et particuliers ont été privés de l'occasion de comparaître devant le comité législatif de la Chambre des communes qui a examiné le projet de loi C-21 et compte tenu du rôle central que le programme d'assurance-chômage joue dans notre système social, nous demandons au Sénat d'assumer sa responsabilité de Chambre haute en tenant des audiences publiques dans tout le pays. Le Sénat devrait déployer des efforts particuliers pour entendre les gens qui seront le plus directement touchés par ces coupures et pour proposer des modifications visant à surmonter les effets négatifs du projet de loi.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: La proposition présentée nous imposerait donc de rejeter cette requête du Congrès du travail du Canada qui, par l'intermédiaire de son président, demande au Sénat du Canada d'assumer sa responsabilité de Chambre haute et d'entreprendre sa propre évaluation des effets des modifications proposées dans le projet de loi sur l'assurance-chômage. Honorables sénateurs, il est peut-être inopportun de se lancer à cette heure-ci dans un examen détaillé de ces effets, mais il faut reconnaître que les répercussions du projet de loi sur les pauvres, sur les chômeurs et sur les familles des travailleurs du Canada ne sont pas du tout claires.

J'ai fait état hier des analyses divergentes de la province de Terre-Neuve et de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. On note une sérieuse divergence entre l'analyse que le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada font des répercussions de cette mesure.

Pour être bref, je ne vais parler que d'un aspect de la controverse, à savoir la question des répercussions. Quelles sont-

[Le sénateur MacEachen.]

elles? Dans son document intitulé *Le nouveau mode d'emploi*, le gouvernement fédéral présente certaines évaluations des répercussions qu'auront ces nouvelles mesures, calculées d'après une simulation détaillée du fonctionnement du programme d'assurance-chômage et tenant compte de nombreux facteurs, et ces évaluations sont présentées dans de nombreux tableaux.

Par exemple, le tableau 13, page 25, nous apprend que le groupe d'âge qui sera le plus durement frappé par le projet de loi C-21 est celui des 25 à 34 ans.

Le sénateur Guay: C'est honteux!

Le sénateur MacEachen: Ils vont absorber une réduction des prestations de 450 millions de dollars, soit 37,5 p. 100 de la réduction.

Le sénateur Perrault: Joyeux Noël, les chômeurs!

Le sénateur MacEachen: Le tableau 15, page 27, montre que 530 000 chômeurs canadiens seront touchés par la réduction des prestations et les normes d'admissibilité accrues. Ces deux mesures leur coûteront 800 millions de dollars.

Le sénateur Guay: Oh! mon Dieu.

Le sénateur MacEachen: Or, le gouvernement appelle cela une économie pour le Trésor, mais c'est clairement une perte de revenu pour 530 000 Canadiens.

Son Honneur le Président: Excusez-moi, honorables sénateurs, mais l'article 12 du Règlement stipule:

Lorsque, à six heures du soir, les affaires ne sont pas terminées, le Président du Sénat, ou le président du comité plénier, quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

Et cetera, à moins que vous choisissiez de ne pas tenir compte de l'heure.

Des voix: Ne tenons pas compte de l'heure.

Son Honneur le Président: Veuillez continuer, sénateur MacEachen.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, la société Global Economics a été retenue par le Parti libéral et le Congrès du travail du Canada pour examiner les changements proposés.

Les conclusions de cette étude diffèrent notablement de l'étude du gouvernement. Alors que l'étude de celui-ci prévoit une baisse brute des prestations d'assurance-chômage de 1,2 milliard en 1990, l'autre prévoit une baisse de 1,52 milliard. La société a également constaté que le resserrement des conditions d'admissibilité et la réduction des prestations toucheront 775 000 Canadiens, alors que le gouvernement donne un chiffre de 530 000. Je ne sais pas où est la vérité, mais il me semble que nous devrions essayer de savoir si c'est 775 000 ou 530 000 avant d'adopter le projet de loi. Ne devrions-nous pas le savoir?

Le sénateur Cools: Absolument!

Des voix: Oui.

Le sénateur MacEachen: La perte moyenne pour tous ces Canadiens sera de 1 486 \$ et la perte la plus élevée sera pour les gens de Terre-Neuve qui perdront chacun 2 500 \$.

Des voix: Honteux!

Le sénateur MacEachen: Pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, la perte sera de 2 300 \$.